



**ROWING
CANADA
AVIRON**

www.rowingcanada.org

INSCRIPTION EN 2011

INTRODUCTION

Cet exposé énonce la politique sur le statut de membre, sur les frais d'adhésion et sur les procédures d'inscription.

Les clubs d'aviron sont responsables de la collecte et de la soumission des frais d'adhésion à RCA qui sont payés par les personnes qui participent au sport de l'aviron à leur club, et devront inscrire toutes les personnes qui :

1. versent une somme d'argent ou offre toute autre contrepartie, y compris des contreparties sous forme de commandites, de subventions ou tout autre bénéfice de tiers au membre, ou
2. participent à un programme d'aviron, géré par un club membre, ou qui utilise l'équipement d'un club membre.

Comme approuvé par les membres lors de l'AGA de 2010, il n'y a aucune augmentation des frais pour la saison d'aviron de 2011 – 2012 :

◇ Associations provinciales	650.00 \$
◇ Associations spéciales	500.00 \$
◇ Clubs	350.00 \$
◇ Rameurs compétitifs	44.00 \$
◇ Rameurs sportifs	9.00 \$

La liste complète des catégories et des frais est comprise en page 5 de ce document. Les nouveaux frais sont en vigueur du 1er avril 2011 – 31 mars 2012.

Protection des données personnelles

Tous les renseignements personnels présentés à RCA sont assujettis à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et à la Loi sur la protection des renseignements personnels (seulement en Colombie-Britannique).

321 - 4371 rue Interurban • Victoria BC • V9E 2C5 • Canada

Tél: 1-877-722-4769 / (250) 220-2581 ~ Télécopieur: (250) 220-2503 ~ Courriel: rca@rowingcanada.org

Member of: F.I.S.A./Membre de F.I.S.A., Canadian Olympic Committee/Comité Olympique Canadien

Canadian Paralympic Committee/Comité paralympique canadien

CATÉGORIES DE MEMBRES :

1. Non-rameur : Entraîneurs, juges, bénévoles, administrateurs et personnel de régates qui ne rament pas.

2. Rameurs compétitifs :

- a. concourent aux régates d'aviron telles que décrites dans la constitution de RCA, étant toute course à l'aviron ou toutes courses qui sont présentées sur un plan d'eau entre deux ou plusieurs clubs, ou à laquelle des personnes ou des équipages sont invités pour laquelle ils ne participent pas aux activités d'aviron du club organisateur. Exclues de régates d'aviron sont les rencontres internes de club et les séances d'entraînement interclubs ainsi que les séances de sélection.
- b. concourent dans une catégorie reconnue selon le Code de course de RCA, y compris :
 - ◇ Compétiteur à l'aviron adapté¹ (AC)
 - ◇ Barreurs (CX)
 - ◇ Moins de 19 ans (JA)
 - ◇ Moins de 17 ans (JB)
 - ◇ Moins de 23 ans (U23)
 - ◇ Maîtres (M)
 - ◇ Senior (S)
 - ◇ Poids léger (LT)

De plus amples renseignements concernant les catégories compétitives ci-dessus peuvent être obtenus du manuel sur le Code de course de RCA qui est disponible au site Web de RCA :
www.rowingcanada.org/en/organization/referenceMaterial.html

3. Rameurs sportifs :

Toutes les catégories d'aviron autres que ces catégories reconnues dans le manuel du Code de course de RCA, y compris :

- a. Rameurs d'école secondaire (ÉS) qui concourent seulement aux événements d'école secondaire, définis comme étant les épreuves ouvertes seulement aux rameurs d'école secondaire ramant pour leur propre école
- b. Rameurs novices qui concourent seulement dans les épreuves de novices aux régates

Catégories de rameur sportif :

- ◇ Aviron adapté (AA)
- ◇ Défi corporatif (DC)
- ◇ École secondaire (ÉS)
- ◇ Apprendre-à-Ramer (AAR)
- ◇ Novice (N)
- ◇ Récréatif (R)
- ◇ Excursion (E)

¹ *Compétiteurs à l'aviron adapté*

Un rameur compétitif à l'aviron adapté est un rameur avec un handicap qui satisfait aux critères formulés dans les règles de classification de l'aviron adapté.

Notes sur les catégories :

1. Si des participants novices ou d'écoles secondaires concourent dans d'autres épreuves, ils sont des rameurs compétitifs.
2. Un rameur sportif peut se relever à la classe Compétitive – les frais de reclassement sont inclus au tableau des Frais d'adhésion à RCA.

Participants pour une seule journée :

L'inscription pour des participants pour une seule journée (p. ex. les séances d'essais pour les personnes intéressées à essayer l'aviron ou une personne qui embarque dans une embarcation pour un événement de promotion ou médiatique) n'est pas nécessaire. Cependant, ces participants ne sont alors pas couverts par l'assurance de RCA et le club devrait leur offrir une chance de s'inscrire pour obtenir l'assurance, ou le club devrait inclure une disposition dans le formulaire d'abandon² que le participant signe indiquant ainsi qu'il a refusé de devenir un membre de RCA et donc a refusé la couverture d'assurance.

Politiques sur les frais d'adhésion à RCA:

- ◇ Les frais sont fixés annuellement à l'AGA et sont en vigueur pour toutes les inscriptions reçues le 1^{er} avril ou après le 1^{er} avril de l'année suivante.
- ◇ Les cotisations pour les clubs, pour les associations provinciales, pour les membres d'organismes associés et les associations spéciales doivent être payées au plus tard le 30 avril de chaque année.
- ◇ Les personnes membres sont inscrites du 1^{er} avril – 31 mars de l'année suivante (c.-à-d., 1^{er} avril 2011 – 31 mars 2012), comme convenue entre RCA et l'association provinciale d'aviron concernée³. Les exceptions sont décrites ci-dessous à la note en bas de page.
- ◇ Les clubs devront fournir au bureau de RCA une adresse courriel officielle aux fins d'inscription. RCA offrira à chaque club un formulaire d'inscription (*Appendice A*) devant être mis à jour. Les nouveaux membres peuvent être ajoutés sur une feuille de travail séparée ci-jointe en appendice A. Toutes les inscriptions devront être présentées par courriel (s.v.p., contacter le bureau de RCA si votre club ne peut obtenir accès courriel).
- ◇ Les clubs doivent signer une déclaration annuelle indiquant qu'ils ont recueilli et payé les frais exigés pour tous leurs membres.

Paiement des frais d'adhésion

- ◇ *L'appendice A* comprend une feuille de travail de facturation qui calcule tous les frais payables à RCA. S.V.P., contacter le bureau si vous avez des questions concernant le montant total dû.
- ◇ Votre paiement doit immédiatement être reçu⁴. S.V.P., inclure votre numéro de carte VISA ou Mastercard avec votre inscription ou faire parvenir votre paiement par chèque ou mandat-poste au bureau de RCA.
- ◇ Les factures mensuelles ne seront pas expédiées à moins qu'il y ait une entente spéciale avec le bureau de RCA.
- ◇ Tous les chèques expédiés à RCA seront encaissés dans les 14 jours suivant leur réception.

² Le formulaire d'autorisation est inclus avec la police d'assurance de RCA disponible au siteWeb de RCA

³ Exception : Colombie-Britannique & Terre-Neuve – les participants sont inscrits pour un an suivant leur date anniversaire avec RCA

Prendre note : les clubs individuels peuvent choisir des dates de rechange, pourvu qu'une approbation soit obtenue de l'association provinciale pertinente

⁴ Une pénalité d'intérêt (24 % par annum) sera ajoutée aux sommes dues après 60 jours et plus

- ◇ Les clubs qui ne paient pas les frais d'inscription ou ne soumettent pas leurs inscriptions n'ont pas un statut de membre en règle et ne sont pas admissibles à la couverture d'assurance de RCA.

Couverture d'assurance de RCA pour les participants inscrits

- ◇ L'assurance responsabilité est offerte à tous les membres inscrits. Le montant de la couverture est de 10 millions \$ par incident avec une franchise de 500 \$.
- ◇ L'assurance accident est fournie. S.V.P., revoir les renseignements sur l'assurance et la gestion du risque au site Web de RCA pour de plus amples renseignements concernant une couverture spécifique.

Régates :

- ◇ **Aucun rameur ne pourra participer à une régates approuvée par RCA à moins qu'il ou qu'elle a payé entièrement les frais comme membre inscrit.** RCA et les organisateurs de la régates se doivent de vérifier la liste des participants pour toutes les régates approuvées.
- ◇ Tous les compétiteurs à la **Régate Royal Canadian Henley** se doivent d'avoir été **membres de club pour lequel ils concourent en date du 23 juin** de l'année de la régates.
- ◇ Un club désirant inscrire un athlète après le 23 juin à cause de circonstances atténuantes se devra d'en faire la demande au VP Développement national pour sa décision sur l'admissibilité de l'athlète à concourir pour ce club.

Approbation de participation : Le d'une approbation de participation est d'assurer que les participants sont inscrits comme membres en règle de leur association provinciale d'aviron appropriée.

L'approbation de participation est nécessaire pour :

- a. Tous les équipages ou les personnes représentant le Canada
- b. Tous les équipages concourants à, ou les personnes participantes à une régates internationale approuvée de F.I.S.A.
- c. Tous les équipages concourant à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

FRAIS D'ADHÉSION À RCA EN 2011

◇ Associations provinciales d'aviron	650.00 \$
◇ Associations spéciales et organisations associées	500.00 \$
◇ Clubs d'aviron	350.00 \$

Comme approuvé à l'Assemblée générale annuelle de RCA de 2009, il y a quatre niveaux de frais d'adhésion :

◇ Non-rameur (Administrateur, Entraîneurs, Directeurs, Juges, Bénévoles)	0.00 \$
◇ Sportif (Aviron adapté, Défi corporatif, École secondaire, Apprendre-à-Ramer, Novice, Récréatif, Excursion)	9.00 \$
◇ Compétitif (Aviron adapté, Barreurs Moins de 19 ans, Moins de 17 ans, Poids léger, Maîtres, Senior, Moins de 23 ans)	44.00 \$
◇ Frais de reclassement (Rameur sportif à compétitif)	35.00 \$

Présentations d'inscription

Pour recevoir votre formulaire d'inscription de club, s'il vous plaît, faire parvenir un message à rca@rowingcanada.org. RCA répondra avec un courriel comprenant la liste des membres du club **incluant les Numéros ID de RCA**. Pour des renouvellements d'inscription, s'il vous plaît, inclure le Numéro ID de RCA avec le nom, la catégorie, etc. Un espace pour les nouveaux membres fait partie du formulaire d'inscription.

Formulaires incomplets

Parce que ces renseignements sont essentiels pour les régates, la gestion, le courrier et des fins d'assurance, les inscrits avec des renseignements incomplets ne seront pas considérés comme étant inscrits.

Pour de plus amples renseignements, s.v.p., contacter notre bureau
téléphone sans frais, le 1-877-722-4769 poste 2; fax: 1-250-220-2503; ou courriel :
<rca@rowingcanada.org>.

